



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
17/02/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2020-ARA-KKP-2458

1. Intitulé du projet

Auto - MERSEN - Saint Bonnet de Mure (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MERSEN FRANCE SB

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe RAVAZ, VP Purchasing

RCS / SIRET

9 5 5 5 1 1 2 1 7 0 0 0 5 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie Rubrique 30 Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. -> Projet d'implantation d'ombrières de parking équipées de panneaux photovoltaïques en toitures couvrant les parkings du site industriel MERSEN, situé à Saint Bonnet de Mure (69)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la reprise des ambrières prévues en ombrières avec couverture photovoltaïque, pour équiper les parkings existants du site industriel de l'entreprise MERSEN, dans le parc d'activité de Saint Bonnet de Mure..

Les travaux de construction des ombrières n'entraîneront pas de démolitions ni de restructuration des sols. En effet le site est déjà urbanisé par la présence des parkings existants. Les structures ombrières n'entraîneront pas de modification de la gestion des eaux pluviales en place, déjà dimensionnée pour une surface imperméabilisée.

Les structures porteuses, de type charpente métallique reposeront sur des fondations bétons au sol. Elles seront dimensionnées pour résister aux contraintes de charges climatiques (neige, vent) répondant aux normes de construction en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'offrir aux clients et salariés une protection contre les événements climatiques. La présence de panneaux photovoltaïques permettra en plus, la production d'énergie renouvelable qui sera directement autconsommée (en basse tension) par le site MERSEN. Le projet pourra si besoin participer aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie.

Cette production décentralisée d'électricité permettra de participer aux objectifs de développement des énergies renouvelables de l'entreprise, intégrés dans sa politique RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et ses objectif de développement durable.

Ce sera aussi l'occasion de développer les projets d'énergie solaire photovoltaïque dans le parc d'activité, dans une logique de préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles en ciblant des terrains déjà artificialisés et en adéquation avec les usages présents.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'installation des ombrières se déroulera en site occupé. Cela impliquera une organisation de chantier à l'avancement, laissant libre d'accès les espaces innocupés par le chantier et immobilisant à tour de rôle des zones pour l'intstallation des travées d'ombrières.

Outre l'intégration des règles de sécurité inhérentes à de type de projet, la phase de construction débutera après l'obtention des toutes les autorisations administratives nécessaires. Le chantier se déroulera de la manière suivante :

- Préparation et sécurisation des zones de travaux
- Construction des structures métalliques
- Pose des modules solaires
- Installation des équipements électriques
- Installation d'un éclairage optimisé
- Une fois toutes les ombrières équipés, raccordement au site de consommation et mise en service après contrôle de la conformité de l'autoconsommation par le bureau de controle et le gestionnaire de réseau.
- Gestion des déchets et du repli de chantier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, une entreprise de maintenance est déjà prévue pour suivre les données d'exploitation de la centrale et les opérations de maintenance préventive des panneaux solaires photovoltaïques et des équipements électriques attenants (planning de contrôle récurrent, nettoyage, visite de sécurité ...), ainsi que les opérations de maintenance curative qui seraient nécessaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture	Environ 2450 m ²
Hauteur des véhicules admis	2m
Puissance installée envisagée	456 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

15 RUE VAUCANSON
69720 SAINT-BONNET-DE-MURE

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 0 1 ' 0 4 " E Lat. 4 5 ° 4 2 ' 0 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est situé dans aucune ZNIEFF. La ZNIEFF 1 la plus proche est située à plus de 3 km du site. La ZNIEFF 2 la plus proche est située à plus de 9 km du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune Zone Natura 2000 n'est répertoriée dans l'environnement du site. La plus proche étant situé à plus de 9 km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site n'appartient à aucun périmètre de site classé ou inscrit

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'éclairage déjà présent sur site sera susceptible d'être démonté au profit d'un nouvel éclairage de remplacement, positionné en sous face des ombrières permettant de diminuer l'impact d'un éclairage diffus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Il n'y a pas d'enjeux répertoriés, le site étant urbanisé et complètement artificialisé (parkings existants), il n'existe pas de correspondance avec les zones naturelles éloignées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site étant des parkings existants, il n'y aura pas d'impact sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sur la commune, le risque de transport de marchandises dangereuses est identifiées. Il n'y a pas d'enjeux concernant le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Aucun trafic supplémentaire ne sera observé, le site conservera sa capacité d'accueil.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune nuisance sonore ne sera générée par le site en exploitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune nuisance olfactive
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune vibration
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le site est actuellement éclairé. L'implantation des ombrières pourra nécessiter la dépose des candélabres qui seront remplacés par un éclairage en sous-face des ombrières limitant les impacts initiaux de l'éclairage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet polluant
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La surface du site d'accueil étant déjà imperméabilisée, le projet n'engendrera pas de modification de la gestion des eaux pluviales en place.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les ombrières veilleront à s'intégrer à la zone d'activité d'accueil. La hauteur des ombrières sera limitée pour contenir l'impact visuel (limite en gabarit des véhicules pouvant stationner sous les ombrières). Cet impact sera principalement positif, mettant en avant les démarches de développement durable en cours sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le projet est conçu pour s'adapter au site d'accueil et à l'activité déjà présente.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que la nature du projet, sa taille contenue, sa puissance, associées aux caractéristiques du site d'accueil le dispense d'évaluation environnementales. En effet, le site actuellement artificialisé et imperméabilisé présente une excellente capacité d'accueil pour ce type de projet. L'absence de zonage environnemental ou paysager permet de limiter fortement les enjeux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rennes

le, 20/01/2020

PO. Sebastian County

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

